



Collège Henri Dheurle
9 rue Pierre de Coubertin
33260 LA TESTE DE BUCH
Tél : 05 57 52 55 20
Fax : 05 56 66 89 57

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE SCOLAIRE 2014-2015

PROCES-VERBAL

SEANCE N° 5 ORDINAIRE EXTRAORDINAIRE

La séance s'est déroulée dans la salle du conseil

Mardi 30 juin 2015 de 17h50 à 19h55

Date de convocation : 8 juin 2015

Membres absents : 5

Quorum : 15

Membres absents excusés : 7

Nombre de membres présents : 18

Personne(s) invitée(s) : Mme Niotout, fondée de pouvoir de l'agence comptable

Président : M. Barrat, Principal

Secrétaire de séance : Mme Bernède

Le Secrétaire : Mme BERNEDE

Le Président : M. BARRAT

ORDRE DU JOUR

I Conseil d'Administration

- Ordre du jour
- Adoption du PV du CA du 7 avril 2015
- Composition du CA et organisation

II Fonctionnement de l'établissement

- Programmation pluriannuelle des voyages facultatifs et règles de participation
- Conventions – contrats
- Dotation informatique du Conseil Départemental de la Gironde
- Vidéosurveillance et alarme anti-intrusion

III Affaires budgétaires et financières

- Crédits d'Etat globalisés : affectation de la dotation
- Décisions budgétaires modificatives

IV Action éducatrice

- Emploi de la dotation en heures 2015-2016 : variation
- Effectifs attendus et structure pédagogique 2015-2016
- Actions du projet d'établissement
- Programme des actions CESC 2015-2016
- Programme des actions sur l'orientation 2015-2016
- Organisation de la rentrée 2015 (rappel)
- Calendrier pédagogique 2015-2016

V Questions diverses

- 2 questions de la FCPE
- Motion du personnel enseignant du collège

Nombre de pages : 13

Nombre de documents annexés pour les membres du conseil : 2

OBJET I – CONSEIL D'ADMINISTRATION

17h50. M. BARRAT ouvre la séance. 18 membres sont présents. Le quorum (15) est atteint. Le CA peut valablement délibérer.

Accueil de deux nouveaux membres issus du dernier scrutin départemental : M. Jean-Jacques Eroles, Maire de La Teste, Conseiller départemental du canton et Mme Yvette Maupilé, Conseillère départementale du canton, en remplacement de MM. Chauvet et Foulon.

Sont excusés : M. Grosselin M. Eroles, M. Biehler, M. Almodovar, Mme Colin, Mme Lamare, Mme Collette-Regnier.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à la décision de roulement prise lors du CA du 15.10.2012, c'est au tour des professeurs d'assurer le secrétariat de séance.

Mme Bernède est désignée secrétaire de séance.

I / 1 Ordre du jour :

Sont ajoutés à l'ordre du jour initial :

- Deux questions diverses des représentants de la FCPE :
 - calendrier de restitution des manuels scolaires
 - cours les cours en ligne
- Une motion déposée par les représentants des personnels du collège

RESULTAT DU VOTE SANS ACTE :

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 18

I / 2 Adoption du PV de la séance du 7 avril 2015 :

Pas de commentaire ni de réserve.

RESULTAT DU VOTE SANS ACTE :

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 18

I / 3 Composition du CA et organisation :

M. BARRAT indique que suite aux dernières élections municipales la composition du CA est modifiée comme suit :

- Au titre de la collectivité de rattachement (le conseil départemental de la Gironde), membres de droit : M. Eroles (Maire de La Teste) et Mme Maupilé nouveaux conseillers départementaux issus du dernier scrutin en remplacement de MM. Chauvet et Foulon.

A noter : la personnalité qualifiée désignée par le conseil départemental de la Gironde n'est toujours connue à ce jour. La précédente est démissionnaire depuis un an.

Le quorum reste donc fixé à 15, en fonction du nombre de membres siégeant effectivement (29).

OBJET II – AFFAIRES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

II / 1 Programmation pluriannuelle des voyages facultatifs et règles de participation :

M. BARRAT présente la programmation couvrant les trois prochaines années scolaires : 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018.

Il propose également au CA un certain nombre de règles, de programmation et de participation des élèves, débattues préalablement au sein de la communauté pédagogique.

Après un court débat avec les parents d'élèves et les professeurs, qui poursuit et complète celui entamé en commission permanente, M. BARRAT indique les principales règles proposées au CA (voir document joint) :

- Un élève ne peut participer qu'à un seul voyage au cours d'une année scolaire ;
- Une élève ne peut participer qu'à deux voyages au cours de sa scolarité au collège (à l'exception du stage de ski pour les élèves licenciés à l'AS);
- Un registre des inscriptions est institué à cet effet ;
- L'équipe éducative décide sous la responsabilité du chef d'établissement de l'inscription des élèves en se fondant sur leur mérite et leur comportement ;
- Une assurance annulation est systématiquement incluse dans le tarif proposé aux familles.

RESULTAT DU VOTE :

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 18

II / 2 Contrats – conventions :

2 conventions et un contrat sont soumis au CA pour autoriser le chef d'établissement à les signer au nom de l'établissement :

1/ Convention constitutive du groupement de commandes de denrées alimentaires et produits jetables des établissements d'enseignement du département de la Gironde ouvertes au marché 2016.

Objet de la convention : mutualisation des commandes qui comprend également les frais afférents au fonctionnement du Groupement sous la forme d'une cotisation annuelle d'un montant de 400 €.

RESULTAT DU VOTE (acte transmissible) :

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 18

2/ Convention entre le collège Henri Dheurle et l'Observatoire Espace-Projet d'Arcachon, représenté par le directeur du CIO, relative à des actions de prévention des ruptures scolaires.

Objet de la convention : mise en place d'un certain nombre d'actions d'accompagnement des élèves concernés par le décrochage scolaire.

RESULTAT DU VOTE (acte transmissible) :

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 18

3/ Contrat de cession de droits d'auteur entre le collège Henri Dheurle et M. Frank Prévot, auteur, relatif au projet « Râ, le retour..., un auteur se livre ! ».

Objet du contrat : cession de droits d'auteur du collège relatifs à un projet d'écriture d'un texte par l'auteur dans une classe de 5^e et à une correspondance entre l'auteur et cette classe de 5^e. L'établissement demeure libre de faire usage des productions des élèves (reproduction, diffusion) au sein du groupe restreint.

RESULTAT DU VOTE (acte transmissible) :

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 18

II / 3 Dotation informatique 2015 du conseil départemental de la Gironde :

M. BARRAT indique que cette dotation est importante (15 ordinateurs et écrans, 3 VPI, 1 classe mobile de 13 ordinateurs portables, une imprimante et un visualiseur numérique de documents), pour un montant total de 23.428 €. Elle complète les dotations reçues en 2013 et 2014 et confirme l'effort du conseil départemental pour rénover et compléter les équipements numériques des collèges. Il précise que le collège était en deçà de la moyenne départementale de dotation par collège avant la dotation 2015 et qu'il comble petit à petit son retard puisque cette dernière est supérieure à la moyenne départementale en 2015. Il remercie le conseil départemental pour cet effort régulier et durable.

M. LENOIR s'interroge sur le coût d'un ordinateur portable (plus cher qu'un ordinateur fixe).

M. BARRAT précise que la dotation du conseil départemental dépend des demandes du collège et des marchés retenus par la collectivité de rattachement. La classe mobile (13 ordinateurs portables), compte tenu de son faible encombrement, est très pratique à utiliser dans n'importe quelle salle.

M. BARRAT rappelle que d'importants travaux de remise à niveau de l'ensemble des circuits VDI (voix-données-images) sont en cours et dureront jusqu'à la fin de l'été.

II / 4 Système de vidéosurveillance de l'établissement et alarme anti-intrusion :

M. BARRAT indique que, suite aux actes de vandalisme commis en 2014 et conformément à son engagement devant le CA, la direction de l'établissement a choisi l'entreprise qui va réaliser les travaux d'installation d'un système de vidéosurveillance de l'établissement et de changement de l'alarme anti-intrusion. Ces travaux seront effectués avant la fin de l'année 2015 comme convenu.

Mme LLATAS présente les deux projets retenus par la direction de l'établissement dont un service sur abonnement de « levée de doute » à distance.

M. LENOIR demande des précisions sur les modalités de la vidéosurveillance, notamment les horaires et la durée de celle-ci.

M. BARRAT précise qu'il n'y aura pas de surveillance 24h/24 comme il s'y était engagé lors de précédents débats sur cette question.

OBJET III – AFFAIRES RELATIVES AUX ACTES BUDGETAIRES ET FINANCIERS

III / 1 Dotation 2015 des crédits d'Etat globalisés (dits crédits LOLF) :

M. BARRAT rappelle que cette dotation est la dernière contribution directe de l'Etat au fonctionnement des EPLE.

Dans le cadre de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), l'Etat délègue aux EPLE une enveloppe de crédits sur trois lignes budgétaires différentes appelées programmes :

Le programme 141 : enseignement public du second degré

Le programme 230 : vie de l'élève

Le programme 214 : soutien de la politique de l'éducation nationale

L'établissement est concerné chaque année par :

- Le Programme 141 dont la dotation, censée au départ financer les crédits pédagogiques, le projet d'établissement, les droits de reprographie et l'achat des carnets de correspondance et les manuels scolaires, ne permet en fait aujourd'hui que de financer l'achat des seuls manuels scolaires.

- Le Programme 230 dont la dotation est exclusivement réservée au soutien des familles en difficulté financière par l'intermédiaire des fonds sociaux (cantine et collégien).

La dotation relative au Programme 141 a été notifiée dans le courant de ce mois. Son montant est en hausse de 15 % par rapport à 2014, passant de 5.170 à 6.150 €.

Cette hausse est cependant à relativiser compte tenu des baisses importantes intervenues ces dernières années.

Des nouveaux programmes entreront en vigueur à la rentrée 2016, dans le cadre de la réforme annoncée du collège.

A ce propos, M. BARRAT rappelle que l'ensemble des programmes d'enseignement du collège changeront à la rentrée 2016 entraînant le renouvellement de l'ensemble des collections de manuels et des dépenses afférentes d'un montant important.

En conséquence, M. BARRAT propose d'affecter l'intégralité de la dotation 2015 au chapitre des manuels scolaires en prévision de ces futures dépenses. Cette provision vient compléter celle réalisée en 2014 pour un montant total de 9.319 €.

RESULTAT DU VOTE (acte transmissible) :

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 18

III / 2 Décisions budgétaires modificatives

M. BARRAT indique que ces DBM viennent modifier le budget primitif voté en novembre 2014.

Mme LLATAS en donne le détail.

Ces DBM concernent :

- Un transfert de crédits entre services (ALO/OPC)
- Prélèvements sur fonds de roulement concernant :
 - installation alarme anti-intrusion
 - installation vidéosurveillance
 - achat 6 tableaux blancs
 - achat armoire ventilée pour produits chimiques

Pour un montant total prélevé de 9.670,94 € portant le montant des réserves disponibles du service général à 51.925,91 €.

M. LENOIR demande si le tarif de l'abonnement au service de « levée de doute » à distance est fixe ou s'il pourra augmenter les années suivantes, une fois les délais de garantie échus.

Mme LLATAS précise que le tarif de l'abonnement mensuel (moins de 30 €) peut évidemment augmenter mais qu'il appartiendra alors à l'établissement de revoir son choix en la matière en changeant de prestataire par exemple.

M. TASTET demande une précision sur la situation du collège par rapport aux autres établissements en matière de montant des réserves mobilisables.

Mme NIOTOUT, fondée de pouvoir de l'agence comptable, répond que les réserves disponibles du collège se situent à un niveau très convenable pour le type d'établissement considéré.

RESULTAT DU VOTE (acte transmissible) :

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 18

OBJET IV – AFFAIRES RELATIVES A L’ACTION EDUCATRICE

IV / 1 Emploi de la dotation horaire 2015-2016 :

M. BARRAT indique que l’emploi initial voté le 2 mars dernier a quelque peu évolué par des ajustements des CSD et des BMP prévus, sur la base de 7 divisions par niveau (voir document distribué en séance) :

- le CSD prévu en Anglais passe de 9h à 6h, soit 3 HP de plus et 3 HSA de moins en compensation ;
- le BMP de 6h en Histoire passe à 8h, soit 2 HP de plus et 2 HSA de moins en compensation (un professeur stagiaire est affecté pour ce service) ;
- le CSD prévu en SVT passe de 4h (au collège M. Bartette d’Arcachon) à 6h (au collège Chante Cigale de Gujan-Mestras), en accord avec le professeur concerné, soit 2 HP de moins et 2 HSA de plus en compensation ;
- En Arts plastiques, suite au départ en retraite d’un des deux titulaires, le professeur restant qui devait faire un CSD dans un autre collège, restera pour un temps plein au collège de La Teste pour un service complet de 18h. Le complément pour satisfaire aux besoins de la discipline, soit 10h, sera assuré par un BMP. En conséquence les 2h d’AP 6e (en Français) supportées dans l’emploi initial par la discipline Arts plastiques sont réaffectées au Français qui gagne donc 2 HSA.

Au total, au 30 juin 2015, la DGH est de 834.50 heures dont 795.40 HP et 39.10 HSA.

M. BARRAT donne également le détail de la répartition des 8 IMP (indemnité pour mission particulières instituée par le décret du 27 avril 2015) ainsi que des modalités d’attribution de cette nouvelle indemnité. Voir le document joint.

IV / 2 Effectifs attendus et structure divisionnaire à la rentrée 2015 :

M. BARRAT indique la structure divisionnaire de la rentrée 2015 :

7 divisions par niveau, soit 28 divisions + ULIS

6^e : 180 (dont 1 ULIS)

5^e : 202 (dont 9 ULIS)

4^e : 189 (dont 2 ULIS)

3^e : 182 (dont 1 ULIS)

Il précise que la question du maintien de la 7^e Troisième est restée d’actualité tout le mois de juin, l’effectif définitif finissant par s’établir juste au-dessus du seuil de dédoublement (180), conformément aux prévisions du chef d’établissement et de la DSDEN 33.

Effectif total attendu : autour de 750 (755 rentrée 2014) dont 13 élèves en ULIS (12 en 2014).

M. BARRAT apporte deux précisions :

Le collège a procédé à un nouveau recrutement en 4^e pour la section européenne Espagnol, dans l'attente des circulaires d'application de la réforme du collège.

Idem pour la section bilangue en 6^e qui pose moins de difficulté car tous les élèves de 5^e apprendront une 2^e langue vivante à la rentrée 2016. Le principe du recrutement spécifique de ces élèves et de leur regroupement est maintenu à la prochaine rentrée, dans l'attente également de la mise en place de la future réforme et de la révision du projet d'établissement.

IV / 3 Actions du projet d'établissement 2011-2015 :

M. BARRAT indique que, sur le budget 2015, un projet d'écriture en 5^e se substitue au projet « Printemps des poètes » pour une participation financière du collège équivalente.

Cette action sera elle-même remplacée par une nouvelle action, qui sera inscrite au budget 2016 (pouvant donc se dérouler au 2^e ou 3^e trimestre de la prochaine année) : « Feuilleton des incorruptibles » dont le détail vous sera communiqué à la rentrée.

M. BARRAT précise qu'il n'y aura pas d'autres actions inscrites aux budgets en 2015 et 2016.

IV / 4 Programme des actions du CESC en 2015-2016 :

M. BARRAT rappelle que depuis cette année le collège a réduit le nombre de ces actions en raison du volume trop important d'heures de cours supprimées en privilégiant celles qui sont les plus pertinentes pour chaque niveau de classe. Voir document distribué en séance.

M. BARRAT précise qu'en 2015-2016, toutes les actions inscrites se dérouleront bien et qu'un CESC se déroulera avant le congé de La Toussaint.

IV / 5 Programme des actions sur l'orientation en 2015-2016 :

M. BARRAT indique que l'ensemble des actions inscrites au plan d'information sur l'orientation seront reconduites en 2015-2016. Il précise toutefois que la réunion d'information qui permettait aux familles de rencontrer les chefs d'établissement des lycées de secteur et du CFA de La Teste est supprimée au profit des journées portes ouvertes qui sont officiellement instituées et dont la publicité sera largement assurée l'année prochaine. Voir document distribué.

IV / 6 Rappel de l'organisation de la rentrée 2015 :

Prérentrée des professeurs : lundi 31 août 2015

Rentrée décalée des élèves :

- 6^e : mardi 1^{er} septembre 2015 (EDT normal l'après-midi)
Les parents peuvent assister aux deux premières heures de classe
- 5^e/4^e/3^e : mercredi 2 septembre 2015 (pas de 6^e)
- Démarrage de l'EDT pour tous les élèves : jeudi 3 septembre 2015

Réunion des parents d'élèves de 6^e avec le professeur principal et l'équipe pédagogique : lundi 7 septembre 2015 (17h15 dans la salle du professeur principal).

IV / 7 Calendrier pédagogique 2015-2016 :

M. BARRAT indique notamment le découpage des trois périodes pédagogiques ainsi que les premières dates déjà posées relatives à l'activité pédagogique (document distribué).

Il précise que l'arrêt des notes pour le 3^e trimestre des 6^e, 5^e et 4^e se fera de manière décalée en fonction du calendrier des conseils de classes pour maintenir une certaine « pression » sur les élèves en cette période de fin d'année.

Il annonce :

- 1^{er} CA de l'année : lundi 12 octobre 2015
- Rencontres parents-professeurs : 3^e (lundi 9 novembre), 6^e (jeudi 12 novembre), 4^e (lundi 16 novembre) et 5^e (jeudi 19 novembre)
- Epreuves communes 3^e : jeudi 14 et vendredi 15 janvier 2016
- Stage en entreprise 3^e : du 1^{er} au 5 février 2016
- Brevet blanc : lundi 2 et mardi 3 mai 2016
- Epreuve HDA DNB 2016 : mercredi 8 juin 2016

OBJET V – QUESTIONS DIVERSES

V / 1 Calendrier de restitution des manuels scolaires (question de la FCPE) :

Le calendrier de cette année était trop précoce. Les élèves se sont démobilisés.

M. BARRAT répond que le calendrier aurait pu être reculé de 48 heures comme les années précédentes mais que pour des raisons d'organisation internes spécifiques à cette année cela n'a pas été possible. L'année prochaine la restitution des manuels, qui est une opération « lourde », se déroulera aux dates habituelles, soit les trois ou quatre derniers jours de cours.

V / 2 Cours en ligne (question de la FCPE)

*Qui est garant des cours en ligne ?
Qui valide le contenu ?
Comment être sûr que c'est un professeur diplômé ?*

M. BARRAT indique qu'il a demandé au professeur chargé du site internet du collège (webmaster) et au professeur qui semble être concerné par cette question de lui fournir des éléments de réponse dont il livre la substance :

Le webmaster :

- Les contenus pédagogiques accessibles à partir du site du collège (rubrique « mes cours en ligne ») sont mis en ligne uniquement par les professeurs du collège qui doivent s'identifier pour rédiger et publier sur le site. Chaque professeur est responsable du contenu comme des liens qu'il met en ligne.
- Le professeur qui dirige ses élèves vers les cours en ligne est garant des cours donnés via un site internet ;
- Le professeur qui supervise le cours en ligne en valide le contenu.
- Un cours en ligne reste une vidéo et n'est pas un cours au sens strict. C'est un support pédagogique pour des activités réalisées en classe avec l'enseignant. Le cours en ligne ne remplace pas le cours traditionnel, il le complète et il l'enrichit.

Le professeur :

On peut trouver sur internet, au hasard des recherches, des cours imprécis et même faux pour certains. C'est pourquoi le professeur a créé un blog mettant en lien des contenus rigoureux et vérifiés par lui-même.

Dans cet esprit, il a donné à ses élèves, en raison d'une situation particulière, plusieurs liens de cours en ligne réalisés par des professeurs diplômés et reconnus. Cela constituait pour lui une aide supplémentaire fournie à ses élèves pour pallier cette situation particulière inattendue.

Il s'est montré, par la suite, disponible pour des explications complémentaires. Ses élèves en étaient informés. Aucun ne s'est manifesté.

Pour conclure, M. BARRAT précise que c'est lui en dernier recours qui est le garant des différentes publications des professeurs sur le site internet du collège en sa qualité de directeur de publication.

Il indique également qu'il était bien informé du choix du professeur et qu'il l'avait autorisé.

Il précise enfin qu'il lui a demandé à l'avenir de mieux communiquer auprès des élèves comme des parents s'il devait renouveler son expérience.

V / 3 Motion du personnel enseignant du collège

M. BARRAT informe le CA que le personnel enseignant lui a demandé de lire en séance une motion pour exprimer son opinion sur la réforme du collège.

Mme BERNEDE est autorisée à lire le texte de cette motion.

M. BARRAT indique que celle-ci sera portée et jointe au procès-verbal de la séance.

M. BARRAT, avant de lever la séance, souhaite saluer Mme LOSSY, qui va quitter la présidence de la section locale de la FCPE, en rappelant tout son engagement, sincère et fort, pour les élèves, le collège et l'Ecole publique mais aussi sa courtoisie et sa gentillesse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.